



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

*L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Odette DESGIGOT, vice-Présidente.*

Présents : Odette DESGIGOT, Sabine ARPINO, Nathalie CHANTEUX, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Daniel SPIRHZANZL, Christiane PECH, Sarine VELLA, Maurice BERNARD, Alain GASPARIINI, Christian RIZZARDI, Françoise CHAVANT.

Procurations : M. le Président Guillaume CARASSIO donne pouvoir à Frédérique CHANAL

Absentes excusées : Guillaume CARASSIO

Absents : Damien FOSSA, Céline GRANGE,

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 24 avril 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15
Présents :	12
Procurations :	01
Votants :	13

**Votes exprimés**

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

**2026\_15\_DEL**

**Objet : Budget supplémentaire au budget principal 2026 du CCAS**

Le Conseil d'administration du CCAS de Vif a voté son budget primitif 2026 lors de la séance du 26 février 2026.

Il est rappelé que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'accroître les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement du CCAS suite au résultat constaté au compte financier unique de 2025 en le répartissant sur les lignes budgétaires qui en ont besoin.

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 26 février 2026 adoptant le budget primitif pour l'année 2026 ;

**Considérant** la nécessité pour le CCAS de Vif d'opérer les modifications suivantes sur le budget primitif :

- En section d'investissement
  2. Intégrer l'excédent d'exécution reporté
  3. Couvrir les reste à réaliser reportés de l'exercice 2025
  4. Prévoir une enveloppe pour l'achat d'ordinateurs
  5. Prévoir une enveloppe pour l'acquisition de matériel
  6. Prévoir une enveloppe pour les dotations aux amortissements
  7. Suppression d'une partie du montant du FCTVA inscrit au budget primitif 2026
  8. Suppression de l'emprunt d'équilibre
- En section de fonctionnement
  10. Intégrer l'excédent d'exécution reporté
  11. Prévoir une enveloppe pour le paramétrage dans Concerto concernant l'espace famille
  12. Prévoir une enveloppe suite au remboursement au Centre de Gestion 38
  13. Prévoir une enveloppe pour équilibrer le budget supplémentaire
  14. Changement de chapitre du 012 au 011 sur des écritures comptables après contrôle du service de gestion comptable
  15. Prévoir une enveloppe pour les dotations aux amortissements

Vu les éléments exposés ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire ci-après :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026  
Reçu en préfecture le 06/05/2026  
Publié le  
ID : 038-263810137-20260506-2026\_15\_DEL-BF



### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Projet BS	Recettes	Projet BS
<i>Chap 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	149 806,68	<i>Chap 002 - Résultat de fonct. Reporté</i>	155 465,79
<i>Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	- 10 860,00		
<i>Chap 65 - Autres charges de gestion courante</i>	6 519,11		
<i>Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	10 000,00		
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>155 465,79</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>155 465,79</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Projet BS	Recettes	Projet BS
<i>Chap 21 - Immobilisation corporelle</i>	7 504,90	<i>Chap 001 - Solde d'invest reporté</i>	5 643,90
		<i>Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	- 734,00
		<i>Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	- 7 405,00
		<i>Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	10 000,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>7 504,90</b>	<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>7 504,90</b>

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### ANNEXE(S) :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.